



**TERRITORIAUX DE
L' ALBIGEOIS**

À
Madame le Maire d'Albi
Présidente de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois
16 rue de l'Hôtel de Ville
81000 ALBI

Albi, le 23 février 2026,

Objet : Préavis de grève pour le mois de mars 2026 pour les agents de la direction des Sports et des équipements aquatiques

Madame la Maire-Présidente,

Les agents de la direction des Sports expriment un fort mécontentement suite à l'annonce du départ imminent de leur directrice adjointe, et de la réorganisation de la direction des Sports qui s'ensuit.

Cette réorganisation présente à la fois un problème de forme et de fond.

Sur la forme : le départ de la directrice adjointe, très appréciée des agents comme l'atteste le courrier qu'ils vous ont adressé à la date du 10 février, se fait dans des circonstances pour le moins problématiques et interrogent les agents. Les explications amenées aux représentants du personnel par les représentants de votre administration et aux agents directement par le DGA du pôle concerné et par la DRH sont contradictoires et peu convaincantes.

Suite à votre décision de ne pas renouveler le détachement de la directrice adjointe (actuellement en maladie, très affectée par cette décision et la façon dont les choses se sont faites), un point a été rajouté à l'ordre du jour du CST du 17 février (par mail en date du 4 février) concernant une réorganisation de la direction des Sports, qui acterait principalement :

- la suppression de la fonction de directeur adjoint dans cette direction,
- la transformation du poste de directeur adjoint en Responsable de la performance et développement de la pratique sportive
- la transformation du poste de Responsable événementiel et performance en poste d'Agent de développement sportif
- la requalification du poste de chef de service Éducation et animation sportive en poste de responsable de l'unité Éducation et animation sportive.

Cette réorganisation qui semble décidée dans l'urgence n'a évidemment pas été élaborée en concertation avec les agents et il y a fort à parier que si nous n'avions pas alerté l'administration lors de la réunion de préparation du CST le 11 février, il n'y aurait pas eu la moindre information apportée préalablement aux agents sur cette réorganisation.

Le DGA s'est donc déplacé le 10 février pour « expliquer » la réorganisation aux cadres intermédiaires et aux agents administratifs. Il ne leur a pas montré l'organigramme. Il a tenté d'intimider les agents présents en arguant que signer le courrier qui vous a été adressé le 10

février contreviendrait au devoir de réserve (ce qui est faux puisque le courrier est resté interne à la collectivité).

La DRH et le directeur sont venus rencontrer les agents de la régie le lundi 16 février, la veille du CST. Cette fois, on leur a montré l'organigramme. Ils ont pu exprimer leurs craintes et leurs revendications mais les réponses n'ont été jugées plus convaincantes.

Enfin, les agents de même que les représentants CGT s'étonnent de postes transformés qui seraient déjà pourvus sans publication de vacance de poste et jury.

La création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle doit répondre à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service. Elle est illégale si son seul objectif est de permettre la promotion et/ou la nomination d'un agent dans un emploi : il s'agit alors d'une "nomination pour ordre" (CE 21 juil. 2006 n°279527).

Pour ce qui est du fond : les arguments amenés par l'Administration pour justifier de la suppression du poste d'adjoint et de la réorganisation imposée, tiennent essentiellement au besoin d'anticipation du prochain départ à la retraite du directeur des Sports et des équipements aquatiques.

Mais nous l'avons exprimé en CST : en quoi le maintien d'un adjoint empêchait-il cette anticipation ?

On nous dit que la fonction d'adjoint dans une direction est génératrice de confusion dans les décisions et le dialogue. Cela peut effectivement arriver, mais cela tient davantage à des fiches de poste et des périmètres mal définis qu'à la fonction elle-même.

Les agents comme les représentants du personnel CGT voient plutôt d'un bon œil la présence d'un directeur adjoint qui fait le lien entre les équipes de terrain et des directeurs qui sont bien souvent happés par les réunions et les obligations de représentation, et sont peu dans l'opérationnel et le management.

Enfin, **des problématiques de moyens sont exprimées depuis longtemps et pas entendues.**

La régie des sports est sous-dimensionnée pour l'entretien des équipements et terrains. Les nouveaux horaires mis en place depuis le CST de juillet 2024 ne répondent pas de façon efficiente aux besoins réels des équipes. La colère et l'inquiétude montent, d'autant que vous êtes venue vous-même récemment vanter de nouveaux projets structurants tels que le nouveau gymnase de Galinou sans répondre de façon claire à la question des moyens alors que les équipes de la régie sont déjà en difficulté.

Le service administratif fait état d'une charge de travail croissante (conventions, plannings, etc.) en lien avec une augmentation du nombre d'associations sportives partenaires. De plus, les agents s'inquiètent de la répartition des tâches administratives qu'assurait la directrice adjointe. Ils ont posé des questions à ce sujet à leur direction mais n'ont pas eu de réponse.

Ce préavis vous donne l'occasion d'entendre et d'écouter la colère et le malaise ressentis par une majorité d'agents de la direction des Sports.

Cette réorganisation est la goutte d'eau qui fait déborder le vase : ils sont las de se plier à un projet de politique du sport qui privilégie toujours plus d'événementiel au détriment de leurs conditions de travail et de leur santé.

Ils expriment un manque de moyens, de temps pour bien faire leur travail, et déplorent que cette réorganisation n'ait pas saisi l'occasion de redimensionner notamment la régie des sports et le service administratif.

Surtout, ce conflit autour de cette réorganisation et du départ de la directrice adjointe est le **symptôme d'une méthode qui doit changer** : les agents en ont assez des décisions « qui tombent d'en haut », prises par 2 ou 3 cadres qui connaissent mal les réalités de leurs métiers et de leur quotidien, d'être pris pour des idiots, qu'on ne leur demande jamais leur avis, voire qu'on néglige de les informer de décisions qui impactent leur quotidien de travail.

Fins connaisseurs et experts de leurs environnements de travail, ils aspirent à un changement de management, trop vertical, et à davantage de concertation et pourquoi pas de co-construction.

Aussi, ils espèrent que vous entendrez leurs revendications :

- **suspension du projet de réorganisation de la direction des Sports jusqu'à nouvel ordre**
- **organisation de réunions de concertation avec les agents et les représentants du personnel pour réétudier les contours du projet et les moyens humains à redimensionner, notamment en ce qui concerne la régie des sports et le service administratif,**
- **maintien du poste d'adjoint au directeur,**
- **publication à la vacance d'emploi de tous les postes nouvellement créés.**

Notre syndicat se tiendra prêt à toute rencontre de négociation que vous voudrez bien programmer dans les prochains jours, conformément au terme de l'article L 2512-2 du Code du travail sur l'exercice du droit de grève dans la Fonction publique.

Ce préavis de grève est reconductible. Le présent courrier vaut préavis de grève pour les journées des 1^{er} mars 2026, 2 mars 2026, 3 mars 2026, 4 mars 2026, 5 mars 2026, 6 mars 2026, 7 mars 2026, 8 mars 2026, 9 mars 2026, 10 mars 2026, 11 mars 2026, 12 mars 2026, 13 mars 2026, 14 mars 2026, 15 mars 2026, 16 mars 2026, 17 mars 2026, 18 mars 2026, 19 mars 2026, 20 mars 2026, 21 mars 2026, 22 mars 2026, 23 mars 2026, 24 mars 2026, 25 mars 2026, 26 mars 2026, 27 mars 2026, 28 mars 2026, 29 mars 2026, 30 mars 2026, 31 mars 2026, de 0 à 24 heures.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire-Présidente, l'assurance de nos respectueuses considérations.

La Secrétaire générale du syndicat CGT des
Territoriaux de l'Albigeois,
Magali Michot

Syndicat CGT
Territoriaux de l'Albigeois
5, rue de Metz - 81000 ALBI
Tél/Fax : 06 86 15 47 00 - 38 02 52